



# VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

**OBJET : ACTE MODIFICATIF N°1 DU MARCHÉ DE TRAVAUX D'EXTENSION ET RENOVATION DU CENTRE DE VACANCES "LES PRIMEVERES" A HABERE-POCHE - LOT N°3 : ÉLECTRICITE CFO/CFA, SSI, PASSE AVEC LA SOCIETE ESC**

**DÉCISION N° DM-24-042  
EN DATE DU 19 FEVRIER 2024**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** le Code de la Commande publique ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté n°A-22-178 en date du 19 avril 2022 portant délégation de fonction à Monsieur Pierre LEBEAU, Adjoint au Maire ;

**VU** la décision n°DM-22-281 du 19/07/2022 de signer le marché de travaux d'extension et rénovation du centre de vacances « Les Primevères » à Habère-Poche – Lot n°3 : Electricité CFO / CFA, SSI (notifié le 28/07/2022) ;

**VU** le procès-verbal de la commission d'appel d'offres en date du 08/02/2024, donnant un avis favorable ;

**CONSIDÉRANT** que l'acte modificatif n°1 a pour objet d'intégrer au marché de travaux les prestations ayant fait l'objet d'ordres de services en cours d'exécution ;

## D É C I D E

**DE SIGNER** avec la société ESC, sise 416, avenue de la Division Leclerc 92290 CHATENAY-MALABRY, représentée par Monsieur Christophe CHEVRIER, Directeur général, l'acte modificatif n°1 du marché de travaux d'extension et rénovation du centre de vacances « Les Primevères » à Habère-Poche - Lot n°3 : Electricité CFO / CFA, SSI.

Le montant du présent acte modificatif est défini de la manière suivante :

OS n°2 ayant pour objet un complément de prestation en vue reprendre le câblage entre le TGBT et les armoires du palier central en raison d'impacts non identifiés liés à la gaine d'ascenseur	13 241,80 €
<b>Montant € HT de l'acte modificatif n°1</b>	<b>13 241,80 €</b>
TVA (20 %)	2 648,36 €
<b>Montant TTC de l'acte modificatif n°1</b>	<b>15 890,16 €</b>
% d'écart introduit par l'acte modificatif sur le montant initial	2,51 %

Le présent acte modificatif n°1 arrête le nouveau montant du marché à hauteur de 540 673,61 € HT, soit 648 808,33 € TTC.

Accusé Réception en Préfecture :  
094-219400801-20240219-lmc1H11673H1-AR  
Date de réception en Préfecture : 19/02/2024  
Date de Publication : 19/02/2024

Le marché est conclu pour une durée de 13 mois à compter de l'OS de démarrage des travaux.

**DE FAIRE FACE** à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,  
L'Adjoint au maire chargé de l'urbanisme, des  
grands travaux, de l'habitat et des travaux de  
construction, d'entretien et de maintenance des  
équipements publics,

***Signé***

**Pierre LEBEAU**

Accusé Réception en Préfecture :  
094-219400801-20240219-Imc1H11673H1-AR  
Date de réception en Préfecture : 19/02/2024  
Date de Publication : 19/02/2024